

LE HOME OUGRÉEN
SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC

Place Gutenberg, 15 à 4102 OUGRÉE
Téléphone : 04/330.18.30

ENGAGE

UN AGENT ADMINISTRATIF

MISSIONS

- Tâches administratives en étroite collaboration avec le service technique ;
- Accueil et renseignements aux locataires ;
- Renseignements téléphoniques aux locataires et aux intervenants externes ;
- Réception, analyse et tri de documents ;
- Gestion administrative de dossiers ;
- Encodage de données dans l'outil informatique ;
- Respect de la réglementation en vigueur.

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et peut être adaptée en fonction des besoins des services administratif et/ou technique.

PROFIL

- Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, avec une expérience professionnelle utile dans le domaine administratif ;
- Une première expérience dans une société de logement de service public est un atout ;
- Détenir un esprit de synthèse, d'analyse et d'intégration de l'information ;
- Faire preuve d'esprit d'initiative, de rigueur, d'organisation, de réserve et de discrétion ;
- Être polyvalent(e) et détenir une faculté d'adaptation ;
- Communiquer avec aisance, tant oralement que par écrit, avec les intervenants internes ou externes (entrepreneurs, allocataires sociaux, ...) ;
- Faire preuve de considération et d'empathie à l'égard du public et des collègues ;
- Être capable de travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques (Outlook, Word, Excel) ;
- Des compétences en matière de dossier assisté par ordinateur est un atout.

OFFRE

- Contrat à durée indéterminée à temps plein (36h/semaine) ;
- Barème D4 de l'Administration des Pouvoirs locaux – salaire mensuel brut : à partir de 2.604,74 € selon ancienneté ;
- Avantages : Chèques-repas / Prime de fin d'année / Assurances groupe et hospitalisation.

La lettre de motivation, le C.V. ainsi que la copie du diplôme doivent parvenir à l'adresse suivante :

recrutement@home-ougreen.be pour le **12/08/2024 à 12h00** au plus tard.

Les candidats **répondant aux conditions d'accès** seront convoqués pour un examen écrit.

Les candidats ayant obtenu minimum 50 % des points pour l'épreuve écrite seront retenus pour l'épreuve orale.